



Société Anonyme
Avenue Arnaud Fraiteur 15/23
1050 Bruxelles

Numéro d'Entreprise 0860.005.067 (RPM Bruxelles)
(la « Société »)

Procuration

Le (la) soussigné(e)

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ou

Dénomination : _____

Forme juridique : _____

Siège de la société : _____

Représentée par (nom, prénom, capacité) :

Propriétaire de _____ actions *nominatives/dématérialisées*
(*rière de biffer la mention inutile*) de la société anonyme Aliaxis, dont le siège est établi à 1050
Bruxelles, Avenue Arnaud Fraiteur 15/23 et immatriculée au Registre des Personnes Morales de
Bruxelles sous le numéro 0860.005.067

déclare constituer pour mandataire spécial :

M./Mme : _____

OU

le président de l'Assemblée, avec faculté de sous-délégation et/ou de substitution

aux fins de le (la) représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette Société, qui se tiendra le 26 mai 2021 à 12 heures au siège de la Société, Avenue Arnaud Fraiteur 15-23, à 1050 Bruxelles, Belgique avec l'ordre du jour indiqué ci-après :

1. Approbation, pour autant que de besoin, des modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée
2. Mise en conformité des statuts avec le Code des sociétés et des associations et renumérotation des articles suite au remplacement de l'article 9bis par l'article 10
3. Modification de l'ancien article 15 (devenu article 16) des statuts pour permettre la nomination de personnes externes en tant que membres des comités
4. Modification de l'article 2, de l'ancien article 16 (devenu article 17), de l'ancien article 24 (devenu article 25) et de l'ancien article 28 (devenu article 29) des statuts pour faciliter l'organisation d'assemblées générales des actionnaires, pour permettre le vote par correspondance lors des assemblées générales et permettre à la Société de communiquer par e-mail avec ses actionnaires et administrateurs

Le (la) soussigné(e) déclare, en outre, souhaiter suivre l'Assemblée en direct via internet et recevoir les informations pratiques à ce sujet à l'adresse e-mail suivante :

@

IMPORTANT :

- **La communication de cette adresse e-mail est nécessaire pour suivre l'Assemblée le mercredi 26 mai 2021, à 12h00 via internet.**
- **L'absence de communication d'adresse e-mail sera interprétée comme une renonciation à suivre l'Assemblée en direct.**
- **La Société conservera cette adresse e-mail dans l'unique but de communiquer avec le (la) soussigné(e) en sa capacité d'actionnaire. Le (la) soussigné(e) a le droit à tout moment de révoquer cette autorisation et de demander la suppression par la Société de cette adresse de ses fichiers.**

1. Propositions de décisions

L'Assemblée est invitée à délibérer et à voter sur les propositions de décisions suivantes :

- 1.1. Approbation, pour autant que de besoin, des modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée

Proposition

L'Assemblée approuve, pour autant que de besoin, les modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée.

- 1.2. Mise en conformité des statuts avec le Code des sociétés et des associations et renumérotation des articles suite au remplacement de l'article 9bis par l'article 10

Proposition

L'Assemblée Générale décide d'approuver la modification des articles 2, 3, 5, 6, 8, 9, 9bis, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 35, 36, 37, 39, 40, 41 et 42 des statuts pour les mettre en concordance avec le Code des sociétés et des associations et décide d'approuver la renumérotation des articles suite au remplacement de l'article 9bis par l'article 10 conformément à ce qui est prévu au point 2 de l'ordre du jour tel que repris dans l'avis de convocation à l'Assemblée.

1.3. Modification de l'ancien article 15 (devenu article 16) des statuts pour permettre la nomination de personnes externes en tant que membres des comités

Proposition

L'Assemblée Générale approuve la modification de l'ancien article 15 (devenu article 16) telle que proposée au point 3 de l'ordre du jour tel que repris dans l'avis de convocation à l'Assemblée.

1.4. Modification de l'article 2, de l'ancien article 16 (devenu article 17), de l'ancien article 24 (devenu article 25) et de l'ancien article 28 (devenu article 29) des statuts pour faciliter l'organisation d'assemblées générales des actionnaires, pour permettre le vote par correspondance lors des assemblées générales et permettre à la Société de communiquer par e-mail avec ses actionnaires et administrateurs

Proposition

L'Assemblée Générale approuve les modifications de l'article 2, de l'ancien article 16 (devenu article 17), de l'ancien article 24 (devenu article 25) et de l'ancien article 28 (devenu article 29) des statuts telles que proposées au point 4 de l'ordre du jour tel que repris dans l'avis de convocation à l'Assemblée.

2. La Société attire, pour autant que de besoin, l'attention des actionnaires sur les modalités pratiques de participation et de tenue de l'Assemblée Générale :

2.1. Conformément à l'article 25 des statuts de la Société :

- **les propriétaires d'actions dématérialisées** doivent produire ou faire parvenir à la Société (ou aux sièges ou agences de BNP Paribas Fortis SA, Belfius Banque SA, ou Banque Degroof Petercam SA) une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'Assemblée, le 19 mai 2021 au plus tard ;
- **les propriétaires d'actions nominatives** doivent aviser la Société le 19 mai 2021 au plus tard, de leur intention d'assister à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

2.2. En cas de **vote par procuration**, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire type de procuration. Les formulaires de procuration dûment complétés, datés et signés devront parvenir à la Société à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général, au plus tard le 19 mai 2021.

2.3. **Si les actionnaires veulent poser des questions écrites** aux administrateurs ou au Commissaire sur un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir à la Société par voie électronique (e-mail: assemblee@alixaxis.com) ou par voie postale (Avenue Arnaud Fraiteur 15-23 – 1050 Bruxelles), le 19 mai 2021 au plus tard, à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général. Il sera répondu à ces questions lors de l'Assemblée qui sera retransmise comme indiqué ci-dessous.

La Société répondra avant le 19 mai 2021 (date ultime pour faire parvenir à la Société les formulaires de procuration) aux actionnaires qui auraient fait parvenir à la Société le 12 mai 2021 au plus tard leurs questions écrites aux administrateurs sur un sujet mis à l'ordre du jour. Ces réponses seront également reprises lors de l'Assemblée.

2.4. **Diffusion de l'Assemblée** : Les actionnaires qui auront valablement rempli les formalités décrites le cas échéant aux points 2.1 à 2.2 ci-dessus et qui en feront la demande par voie électronique (e-mail: assemblee@alixaxis.com) le 19 mai 2021 au plus tard, recevront un email décrivant les modalités qui leur permettront de suivre l'Assemblée le mercredi 26 mai 2021 à 12h00 via internet.

- 2.5. Compte tenu de l'évolution constante des mesures imposées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et de l'incertitude relative aux mesures qui seront effectivement d'application le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la Société pourrait être amenée à devoir modifier les modalités pratiques de tenue, de participation et de diffusion de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, la Société informera tous les actionnaires qui auront valablement rempli les formalités décrites le cas échéant aux points 2.1 à 2.2 ci-dessus ou les mandataires en cas de vote par procuration des nouvelles modalités pratiques qui auront été adoptées par la Société.

Il se peut également qu'à l'avenir la distribution et la collecte du courrier au siège de la Société soit perturbée. Il est donc recommandé aux actionnaires d'envoyer leurs formulaires de procuration, attestations, questions écrites et autre correspondance par email à l'adresse suivante : assemblee@alixaxis.com.

- 2.6. Au cas où le quorum nécessaire ne serait pas réuni le 26 mai 2021, une deuxième Assemblée Générale sera convoquée avec le même ordre du jour le mercredi 30 juin 2021 à 11h00, au siège de la Société. Cette seconde assemblée délibèrera valablement quel que soit le quorum de présence réuni. Les procurations conférées pour la 1ère assemblée resteront valables pour la seconde.

Aux effets ci-dessus, le mandataire spécial est autorisé à prendre part à toute délibération, émettre tous votes, signer tous actes et pièces et, en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour l'exécution du présent mandat.

Fait à (lieu) _____, le _____ 2021

Signature

NB :

- Prière de faire précéder la signature des mots manuscrits "**Bon pour pouvoir**".
- La Société se réserve le droit de ne pas prendre en considération les formulaires incorrectement ou insuffisamment remplis.
- Prière de nous retourner la procuration **de préférence par voie électronique** (e-mail : assemblee@alixaxis.com), **ou** par voie postale (Aliaxis, Avenue Arnaud Fraiteur 15/23 - 1050 Bruxelles), à l'attention de Monsieur Manuel Monard - Secrétaire Général.